



**STAGIAIRES : MODALITES  
D'INSCRIPTIONS / ANNULATIONS  
AUX FORMATIONS SYNDICALES**

Nos Réf :alg

Montreuil, le 26 Mai 2023

**Inscriptions**

**Inscriptions à des formations fédérales :**

L'inscription des stagiaires ne peut être effective qu'après diffusion du plan de formation et de la fiche d'inscription validés par le Bureau Fédéral et/ou la CEF.

**Elles ne seront prises en compte :**

1. **Qu'après le règlement des 100€ de frais de caution d'inscription par stage et par personne (à l'ordre de FD CGT Santé) puis remboursés sauf en cas d'absence, sans justificatif valable à adresser à la Fédération (cf. adresse en bas de page)**
2. Ou **après réception des devis validés par les employeurs/CSE** (pour les formations CSE et SSCT)

**Elles ne sont effectives qu'après réception d'une convocation-mandat.**

**Inscriptions à des formations confédérales pour les camarades ayant des responsabilités fédérales<sup>1</sup> :**

L'inscription à des actions de formation syndicales organisées par le Secteur Confédéral est obligatoirement soumise à un avis de la Fédération.

A cette fin, nous vous demandons de faire transiter vos demandes par le secteur Formation de la Fédération.

**Annulations<sup>2</sup>**

En cas d'annulation intervenant à plus d'une semaine du stage, merci de nous adresser un mail sur [laformationsyndicale@sante.cgt.fr](mailto:laformationsyndicale@sante.cgt.fr) ou [orga@sante.cgt.fr](mailto:orga@sante.cgt.fr)

En cas d'annulation intervenant la semaine ou jours précédant la session, merci de nous adresser un mail et d'informer également le centre Benoit Frachon si la session se tient à Courcelle (01 69 86 40 00 ou [centrebfrachon@cgt.fr](mailto:centrebfrachon@cgt.fr)) et /ou les animateurs de stages.

<sup>1</sup> Pour les camarades n'ayant pas de responsabilités au sein de la Fédération, les demandes doivent être validées par leur UD.

<sup>2</sup> Pour rappel : le règlement des 100€ sera encaissé si le/la stagiaire ne vient pas à la formation et ne peut justifier d'une situation l'empêchant légitimement d'y participer.

## ❶ POUR LES STAGES AU CENTRE BENOIT FRACHON GIF/YVETTE « COURCELLE »

**Hébergement et repas :** Le stage est en Internat, c'est la fédération qui enregistre les informations relatives aux participants, besoin en hébergement et repas et les transmet directement au centre. Un guide des stagiaires élaboré par le centre vous sera adressé ultérieurement par le secteur formation de la FD.

### Transport :

**Pour les billets TGV, qui sont à avancer par le syndicat ou stagiaire (la gare la plus proche du centre étant Massy TGV),** il est préférable de prendre des **billets modifiables/échangeables**, en cas d'annulation de la session ou de modification d'horaires (changement d'intervenants, grève, etc...).

Les frais de transport vous seront remboursés **directement au Centre de Formation uniquement sur la base 2<sup>ème</sup> classe SNCF, que ce soit en train ou avion**, sur justificatif.

**Pour les camarades venant en voiture**, le centre fait une prise en charge à hauteur de **0,17 euros du Km et ne rembourse le péage que s'il y a eu co-voiturage**, sur justificatif.

## ❷ POUR LES STAGES A MONTREUIL

### Hébergement avec une prise en charge de 100<sup>e</sup> petit dej inclus par la FD, sous conditions :

- Seul-es les camarades ayant leur logement à plus d'une heure peuvent en bénéficier ;
- Pour une arrivée la veille, qui devra être justifiée par la distance entre l'habitation du camarade et l'horaire de la formation : il faut la double validation du responsable de formation et de l'Administrateur fédéral

**Les chambres d'hôtel sont à avancer et à réserver par le syndicat ou stagiaire.**

### Transport, soumis à condition :

- **Avion** : réservé aux camarades venant des villes non desservies par le TGV dont le trajet est supérieur à 500 km.
- **Véhicule** : réservé aux camarades qui n'ont pas d'autre possibilité de déplacement en transport en commun. La fédération prendra à sa charge et sur copie du trajet Mappy et justificatifs de péage :
  - Pour un usage individuel : à hauteur de **0,35 € du Km dans la limite de 300 km A/R avec péage-s.**
  - Pour un co-voiturage : à hauteur de **0,35 € du Km dans la limite de 600 km A/R avec péage-s.**
- **Train** : uniquement sur la **base 2<sup>ème</sup> classe SNCF**, sur justificatif.

**Les billets sont à avancer par le syndicat ou stagiaire : il est préférable de prendre des billets modifiables/échangeables.**

Les frais engagés, seront **remboursés ultérieurement par le service comptabilité de la Fédération** après étude des dossiers et justificatifs et validation des responsables.

## ❸ POUR LES STAGES DÉCENTRALISÉS

**Hébergement et repas :** ils sont pris en charge par la Fédération **uniquement du diner de la veille de stage jusqu'au déjeuner du dernier jour**. Le stage est en Internat, c'est la fédération qui enregistre les informations relatives aux participants et les transmet directement aux personnes concernées.

Pour les sessions sur les villages vacances Tourista, **les centres sont ouverts à partir de 17 heures, veille de stage. Le diner étant à 19 heures**, nous vous conseillons de prévoir votre arrivée en conséquence.

### Transport, soumis à condition à avancer par le syndicat ou stagiaire :

- **Avion** : merci de nous **faire une demande préalable** pour que nous puissions la transmettre à la compta et l'administration fédérale pour accord.
- **Véhicule/Train** : mêmes conditions que pour les sessions sur Montreuil.

Il est préférable de prendre des billets modifiables/échangeables

Les frais engagés, seront **remboursés ultérieurement par le service comptabilité de la Fédération** après étude des dossiers et justificatifs et validation des responsables.